



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

N°12 - 14 JANVIER 2021

LETTRE D'INFORMATION

en Bourgogne-Franche-Comté

**ENSEMBLE, REDONNONS DU TONUS
À L'ÉCONOMIE TRICOLEURE**



FABIEN SUDRY - Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté

Faire du plan de relance une chance pour la Bourgogne-Franche-Comté

L'année qui s'achève a été marquée par une crise sanitaire sans précédent, avec l'épidémie de la covid 19.

Cette épidémie a bouleversé nos habitudes, bousculé la vie économique et sociale, chargé nos professionnels de santé qui ont fait face avec un engagement remarquable.

Alors qu'un espoir se dessine avec les vaccins, notre pays ne sera plus tout à fait le même après cette crise inédite. La solidarité s'impose comme jamais. Les enjeux de souveraineté deviennent primordiaux. Notre économie doit gagner en compétitivité et en résilience. La transition écologique est une nécessité.

Le plan France relance se donne pour objectifs d'accélérer les transitions, et en même temps de favoriser le redémarrage de l'activité.

Les services de l'État se sont fortement mobilisés en région Bourgogne-Franche-Comté dès septembre 2020 pour décliner ce plan et lui donner des effets immédiats, avec un large partenariat. Dans de nombreux domaines, notre région se distingue favorablement dans les résultats obtenus. Il nous faut naturellement poursuivre avec la même ardeur et la même ambition.

**Je souhaite à chacune et chacun mes vœux chaleureux pour 2021.
Ensemble, nous tiendrons pour retrouver au plus vite le cours normal de nos vies,
et repartir de l'avant, pour que vive notre République !**



Les Actualités

Sous-préfète à la relance auprès du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or

NATACHA VIEILLE - Sous-préfète à la relance en BFC



Administratrice territoriale, Natacha Vieille vient d'être nommée sous-préfète à la relance auprès du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté Fabien Sudry.

Membre de l'équipe préfectorale, elle sera chargée plus particulièrement de l'animation du suivi territorial du plan de relance avec les différents partenaires.

Natacha VIEILLE est âgée de 28 ans ; elle est diplômée de Science Po Paris et était jusqu'alors cheffe du service contrôle de gestion, évaluation et audit au Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Sous-préfet à la relance auprès du préfet de la Nièvre

DIDIER JOSSO - Sous-préfet à la relance dans la Nièvre



Didier Josso, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, a pris ses fonctions de sous-préfet à la relance auprès de Daniel Barnier, préfet de la Nièvre le 4 janvier.

Il était, depuis mars 2018, délégué national aux filières Vin et Cidre à FranceAgriMer. Il a commencé sa carrière dans l'enseignement agricole (Morbihan et Haute-Savoie).

Il a ensuite exercé en services déconcentrés de l'État avec les fonctions de chef du service d'économie agricole à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Drôme, puis responsable à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de l'animation des lycées agricoles de la région Rhône-Alpes, et directeur adjoint de la direction départementale des territoires de l'Isère en charge de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

FONDS FRICHES - APPEL À PROJETS

APPEL À PROJETS DE L'ÉTAT « RECYCLAGE FONCIER DES FRICHES » EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Date de clôture de l'AAP : 15 mars 2021

7,4 M€ mobilisables en
Bourgogne-Franche-Comté



Les projets seront sélectionnés avant le 15 avril 2021.

Les candidatures sont à remettre sur la plateforme « Démarches simplifiées »
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-friches-recyclage-foncier-2020-2021>

ÉLARGISSEMENT DU DISPOSITIF « MAPRIMERÉNOV' »



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Parmi les changements effectifs depuis le 1er janvier : l'accès au dispositif MaPrimeRénov' **n'est désormais plus réservé aux ménages modestes mais ouvert à tous les propriétaires.**

Les dossiers peuvent être déposés sur le site

www.maprimerenov.gouv.fr



ADAPTATION DES FORÊTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Cette feuille de route contribue à la mise en œuvre du volet forestier du plan de relance doté de **200 millions d'euros**. Pour en assurer la réussite, le ministre a signé avec l'ensemble des acteurs une charte d'engagement et annoncé le lancement de nouveaux dispositifs. Des aides sous forme de subvention sont ainsi mises en place pour permettre aux pépinières forestières et aux entreprises de travaux sylvicoles, d'entretien et de renouvellement des forêts d'améliorer leur performance économique et environnementale. Deux appels à projets sont lancés :

1

AIDES AUX INVESTISSEMENTS POUR LA FILIÈRE GRAINES

- date limite de dépôt des candidatures 1er mars

<https://agriculture.gouv.fr/francerelance-appel-projets-daides-aux-investissements-pour-la-filiere-graines-et-plants>



APPEL À PROJETS POUR LES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION DU BOIS

- date limite de dépôt des candidatures 16 mars 2021 - 12h

2

<https://agriculture.gouv.fr/francerelance-un-nouvel-appel-projets-pour-les-industries-de-transformation-du-bois>

#1JEUNE1SOLUTION

AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE POUR LE RECRUTEMENT D'APPRENTIS PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent solliciter une aide exceptionnelle forfaitaire de **3 000 euros versée en une seule fois pour chaque contrat d'apprentissage conclu entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021**.

Consulter le décret sur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=Jp15CIXOtPe-J1dr26YsgHzzERt1iX0PtobthCE6A0=>

661 896 EUROS À DESTINATION DES ACTEURS DE LA CHAÎNE DU LIVRE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Le Centre National du Livre a mis en œuvre dès juillet 2020 un plan de relance du secteur du livre avec des mesures à destination notamment :



- **des librairies françaises**, pour d'une part, compenser les pertes d'exploitation liées à leur fermeture lors du 1er confinement et d'autre part, créer une aide exceptionnelle liée à la modernisation des librairies
- **des maisons d'édition**, afin de leur permettre de faire face aux difficultés économiques liées à la crise sanitaire et économique.



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

planderelance.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*